



Paris, le 19 décembre 2018,

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 26 novembre dernier, relative à votre souhait de destituer le président de la République et j'en ai pris connaissance avec la plus grande attention.

Pour parler le plus franchement possible, je ne crois pas que ce soit une suggestion opportune et je vous en donne les raisons : chaque citoyen français est naturellement libre d'apprécier ou non l'action du chef de l'État, de la critiquer ou de l'approuver, de la soutenir ou de la contrer par ses votes. Mais initier un processus constitutionnel de destitution du chef de l'État, dès lors qu'on n'est pas satisfait de la politique qu'il mène, reviendrait à instaurer une instabilité permanente qui, à plus ou moins long terme, rendrait la France ingouvernable, tout en détruisant les fondements mêmes de la V^o République.

Je rappelle que, depuis 1958, la gauche n'a jamais demandé la destitution d'un président de droite, ni la droite celle d'un président de gauche. Et je ne suis pas persuadé qu'ouvrir une crise en provoquant une présidentielle et des législatives réglerait les problèmes de la France. Enfin, je doute que l'article 68 de la Constitution puisse s'appliquer dans ce cas précis, puisqu'il fait référence, non pas à la conduite d'une politique, mais à des faits d'une gravité extrême, comme la haute trahison.

J'ai dit aux gilets jaunes de la Corrèze que je comprenais leurs revendications et que je les soutiendrai, mais dans le cadre légal de mon action parlementaire. Celle-ci m'interdit de lancer la nation dans des aventures, dont nul ne pourrait prévoir l'issue.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs,

très cordialement

Daniel Chassaigne

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Daniel Chassaigne".

Monsieur et Madame